

Délibération du 3 juillet 2026

délibération **N°2026-48 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour les travaux de réfection des réfractaires des 3 fours et tours Ibisoc de l'UVETD**

- Date de convocation : le vendredi 27 juin 2026
- Date de publication : le 10 juillet 2026

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 27 juin 2026 s'est réuni le 3 juillet 2026 à 14h30 à Chambéry sous la présidence de Jean-Marc DRIVET, Président de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents 26, Nombre de votants : 32

POUVOIR DE VOTE : 6

Jean-Louis SILVESTRE
Mathieu LECLERCQ
Claude COUX
Christian BERTHOMIER
Jacky DEMONNAZ
Eric DELHOMMEAU

donne pouvoir à
donne pouvoir à
donne pouvoir à
donne pouvoir à
donne pouvoir à
donne pouvoir à

Christian VIBERT
Jean Claude GIRARD
Arnold CAUTERMAN
Arthur BOIX NEVEU
Joël CECILLE
Isabelle JUNET

EXCUSES : 14

ANCRENAZ Damien
BATAILLER Michel
BERTHOMIER Christian
CHASSOT Aloïs
COUX Claude
CHANIAC Yohann
DELHOMMEAU Eric
DEMONNAZ Jacky
FRONT Bernard
GONTARD Annie
LECLERCQ Mathieu
MEYNIER Florence
SILVESTRE Jean-Louis
ZOCCOLO Alain

ABSENTS : 1

LEOUTRE Jean-Marc

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 24

BOIRON Laurence
BOIX NEVEU Arthur
BRUNIER Thierry
BURLET Daniel
CAUTERMAN Arnold
CECILLE Joël
CHEMIN François
DERIPPE Christophe
DRIVET Jean-Marc
DUNAND Marie
GIRARD Jean-Claude
FAUGE Alexandre
GRILLAUD Laurent
GIRARD Marc
JACOB Christian
JUNET Isabelle
GAUDIN François
SIBUET - BECQUET Jean-Claude
PERDRISSET Muriel
PASTEL Cathy
RANCUREL Marie France
ROGNARD Olivier
SOULIE Jean-Marc
VIBERT Christian

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 2

ROTA Grégory
GRANIER Serge

Délibération du 3 juillet 2026

délibération **N°2026-48 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour les travaux de réfection des réfractaires des 3 fours et tours Ibisoc de l'UVETD**

M. François CHEMIN, vice-président, rappelle que L'UVETD possède trois lignes d'incinération équipées chacune d'un four et d'une tour Ibisoc, tous revêtus de matériaux réfractaires et fonctionnant 350 jours par an.

La température extrême et l'acidité des fumées d'incinération sont les principales causes de dégradation de la fumisterie.

Les réfractaires sont par ailleurs dégradés par les explosions des bouteilles de protoxyde d'azote.

Aussi, à chaque arrêt, des travaux de reprise de réfractaires doivent être réalisés pour assurer la pérennité de l'ensemble du revêtement intérieur des fours et des tours Ibisoc.

Certaines zones sensibles (voute, plaques à trous, mur de chute) sont intégralement restaurées tous les ans.

Aussi, ces réfections interviennent généralement pendant les arrêts programmés et/ou suite à des incidents.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé de lancer une nouvelle consultation en procédure adaptée conformément aux dispositions du code de la commande publique, en vue de la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire « mixte » exécuté en partie par l'émission de bons de commande et en partie par la conclusion de marchés subséquents.

Cet accord-cadre « mixte » est sans minimum mais avec engagement sur un montant maximum de 3 000 000 € HT sur une durée de 4 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009,

Vu les statuts de Savoie Déchets,

Vu le Code de la Commande Publique ;

Le comité syndical après avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement de la consultation pour la mise à disposition de personnel intérimaire pour les besoins de Savoie Déchets

Article 2 : autorise le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre « mixte » exécuté en partie par l'émission de bons de commande et en partie par la conclusion de marchés subséquents et tous documents y afférent, et à l'exécuter.

La secrétaire de séance
Laurence BOIRON



Le président
Jean-Marc DRIVET

